

## L'HISTOIRE DU PROJET

Initié dès 2018 avec la volonté, pour la **Commune des Orres**, de contribuer à la transition énergétique de son territoire, ce projet est porté par la commune elle-même, par **Territoire d'énergie Hautes-Alpes**, et par **GEG ENeR**.



Les études de faisabilité et l'étude d'impact ont été menées jusqu'en 2021, les autorisations administratives ont été obtenues en juin 2023, et **les travaux auront lieu entre 2024 et 2025**.

## QUELQUES CHIFFRES

HAUTEUR DE CHUTE  
**230** mètres

**280**  
TONNES  
DE CO<sub>2</sub>  
ÉVITÉES  
PAR AN

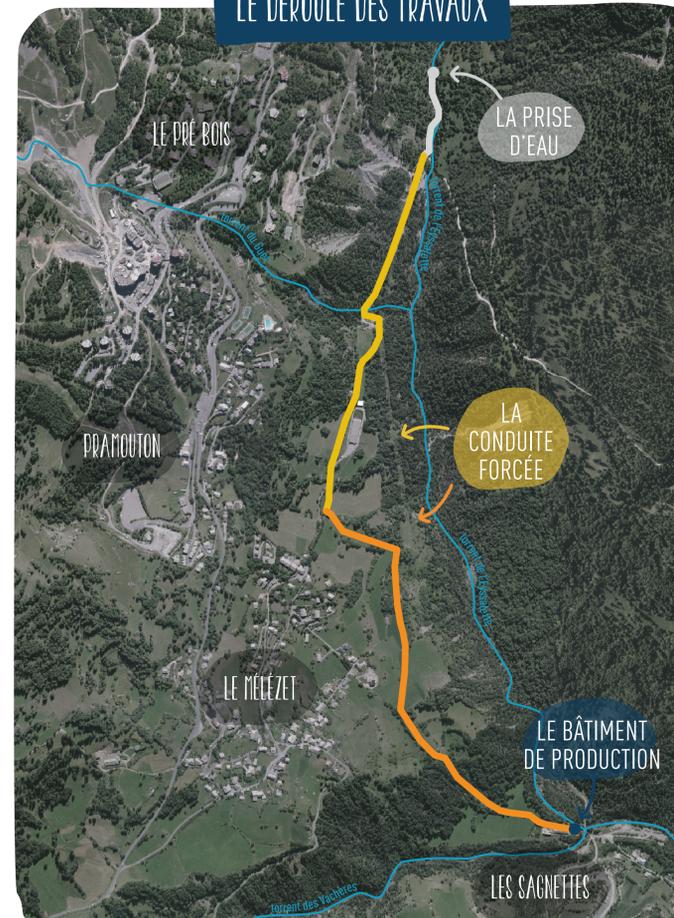
**2,55** km  
DE CONDUITE  
ENTERRÉE

PUISSANCE  
INSTALLÉE  
**1** MW

ÉQUIVALENT À LA  
CONSOMMATION DE  
**820**  
FOYERS/an

DÉBIT MAXIMUM PRÉLEVÉ  
**550** Litres/secondes

## LE DÉROULÉ DES TRAVAUX



### JUILLET À NOVEMBRE 2024 + JUIN/JUILLET 2025 : CONSTRUCTION DE LA PRISE D'EAU

La **prise d'eau** sera située en amont du Pont de la Mazelière et de la Grande Rocade, en rive gauche du torrent de l'Eyssalette, à l'**altitude 1 483 m**.

La prise d'eau **fonctionnera sans bassin de stockage** permettant ainsi la conservation de forts débits en période de fonte des neiges.

Elle sera composée d'un **seuil d'environ 1,60 m de haut**, constitué par un clapet permettant d'être totalement transparent en période de crue.

Un débit minimum dit « **débit réservé** » alimentera en permanence le lit du torrent afin d'assurer la continuité écologique.

### ENTRE MARS 2025 ET JUILLET 2025 : INSTALLATION DE LA CONDUITE FORCÉE SUR LA PARTIE AMONT

Afin d'acheminer l'eau jusqu'au bâtiment de production, une **conduite forcée d'un diamètre de 60 cm** sera installée sur près de **2 550 m de long**.

### ENTRE AOÛT ET DÉCEMBRE 2024 : INSTALLATION DE LA CONDUITE FORCÉE SUR LA PARTIE AVANT

Un **réseau d'irrigation** sera installé en parallèle de la conduite forcée afin de permettre l'irrigation des parcelles agricoles situées au niveau du Melezet et de Conchérans.

### DE JUILLET 2024 À JANVIER 2025 : CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE PRODUCTION

Le **bâtiment de production** sera situé à proximité immédiate de la station d'épuration de la commune, à l'**altitude 1 257m**.

### ENTRE JANVIER 2025 ET JUILLET 2025 : INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS

Une **turbine Pelton** et les **équipements électriques** associés seront installés. La **mise en service** est prévue en **été 2025**.

## UNE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE, COMMENT ÇA MARCHE ?

1

Une partie des débits du cours d'eau est acheminée à l'intérieur du bâtiment de production via une **conduite**.

2

La force de l'eau (débit et pression) entraîne une turbine qui entraîne un alternateur qui permet de transformer l'**énergie mécanique** en **électricité**.

3

L'électricité produite est ensuite réinjectée sur le réseau pour être **distribuée** vers les **consommateurs d'électricité** de proximité.

## LES MESURES ENVIRONNEMENTALES MISES EN PLACE

### Adaptation du calendrier des travaux en fonction des enjeux :

travaux en rivière hors période de fraie des truites, travaux dans les champs après la période de fauche, ...

**Site revégétalisé** après travaux avec des espèces locales afin de favoriser une reprise rapide de la végétation

Protection par balisage des zones présentant des enjeux environnementaux forts afin que les engins de chantier ne les détruisent pas :

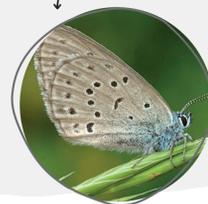
Suivi du chantier par un **écologue indépendant** et **suivi des zones humides**.

Conduite forcée **enterrée** sur **100%** de son linéaire

CACÉES  
DES CHAMPS



PLANTE HÔTE DE L'AZURE  
DE LA CROISSETTE



PLANTE HÔTE DE  
L'AZURE DU SERPOLET



### PROTECTION DE LA QUALITÉ DES EAUX

Réalisation d'aires de travail hors d'eau et réalisations d'aires de dépôt étanches et à l'abri des inondations éventuelles.

Des pêches de sauvegarde sont prévues avant travaux au niveau de la prise d'eau afin de limiter les incidences sur les populations piscicoles en place.

